

*Guide
des indicateurs
CPOM et SRS
Secteur personnes âgées*

TABLE DES MATIÈRES

06 ENJEU 1 : SANTE ET BIEN-ETRE DES RESIDENTS

07 AXE 11 : QUALITE ET SECURITE DE LA PRISE EN CHARGE ET DE L'ACCOMPAGNEMENT

08 111 - Prévention des risques liés à la santé inhérents à la vulnérabilité des résidents

08 111 111 - Taux de résidents ayant bénéficié d'un dépistage santé-ORALE

09 111 112 - Taux de résidents ayant bénéficié d'une consultation par un chirurgien-dentiste

10 111 121 - Taux de résidents pesés une fois par mois

11 111 122 - Taux de résidents dénutris bénéficiant d'une prise en charge nutritionnelle spécifique

13 111 211 - Taux de résidents dont la mesure de la douleur a été réévalué et prise en charge au cours de N-1

14 111 311 - Taux de résidents ayant bénéficié d'une évaluation de l'équilibre et de la marche dans les 6 mois suivant leur entrée

15 111 312 - Taux de résidents ayant chuté au moins une fois dans l'année

16 111 411 – Taux de personnels exerçant auprès des usagers formés à la prise en charge des MND

17 111 412 - Taux de résidents ayant une MND et une prescription de neuroleptiques

18 112 - Organisation et mise en œuvre de la gestion des risques

18 112 111 - Nombre de déclarations d'évènements indésirables (EI/EIG) enregistrées en interne

19 112 112 - Taux d'évènements indésirables graves analysés

20 112 121 - Existence d'un plan d'actions prioritaires dans le cadre de la déclinaison du DARI

21 112 122 - Organisation d'une campagne de vaccination antigrippale destinée aux personnels de l'ESMS

22 112 131 - Taux de complétude de la liste des éléments constitutifs du plan bleu tel que figurant dans le guide ARS

23 112 141 - Réalisation d'une évaluation du circuit du médicament

24 112 142 - Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'actions d'amélioration du circuit du médicament

25 AXE 12 : BIEN ETRE ET RESPECT DE LA DIGNITE DES RESIDENTS (PAR L'EXPRESSION ET LA PARTICIPATION INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE)

26 121- Personnalisation de l'accompagnement

26 121 111 - Taux de résidents avec un PP actualisé ou créé depuis moins de 12 mois

27 121 112 - Taux de résidents ayant une personne de confiance désignée

28 122 - Personnalisation des activités collectives et individuelles

28 122 211 - Ind. Cd : Taux de réponses apportées aux demandes du CVS

29 122 212 - Ind. Cd : Taux de résidents satisfaits des activités collectives proposées

30 122 221 - Ind. Cd : Nombre d'activités proposées / Taux d'animation individualisée OU collective

31 122 222 - Ind. Cd : Taux de résidents participant au moins 1 fois à une animation

32 123 - Mise à disposition d'un cadre de vie sécurisé et convivial

32 123 111 - Ind. Cd : Avis de la commission de sécurité Favorable / défavorable - Avis de la municipalité

33 123 112 - Ind. Cd : Sécuriser les locaux : taux de vétusté

34 123 211 - Ind. Cd : Adapter le projet d'établissement aux contraintes des locaux

35 123 311 - Ind. Cd : Mettre en place un cadre de vie convivial

36 123 411 - Ind. Cd : Mettre en place une restauration de qualité

37 ENJEU 2 : POLITIQUE EN FAVEUR DES RESSOURCES HUMAINES

38 AXE 21 : POLITIQUE RH

39 211 - Stratégie et pilotage de la GRH

39 211 111 – Adaptation du projet d'établissement pour les résidents ayant des maladies neuro dégénératives et/ou autres pathologies prévalentes

40 211 112 - Existence d'un volet ressources humaines dans le projet d'établissement

41 211 211 - Taux de personnels occupant une fonction de gestion d'équipe ou de management

- 42** 211 212 - Nombre moyen de jours de formation continue / an pour les personnels en fonction de management ou de gestion d'équipe
- 43** **212 - Qualité de vie au travail et performance**
- 43** 212 111 - Taux d'absentéisme (hors formation)
- 44** 212 112 - Inclusion de la thématique risque psychosociaux dans le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels rédigé et suivi
- 45** 212 121 - Taux d'absentéisme pour motif accident du travail/maladie professionnelle
- 46** **AXE 22 : ADAPTATION DES QUALIFICATIONS A L'EMPLOI**
- 47** **221 - Anticipation des besoins quantitatifs et qualitatifs**
- 47** 221 112 - Rédaction du plan de formation au regard des besoins évalués et intégrant les aspects réglementaires
- 48** 221 121 - Taux de professionnels diplômés par catégorie
- 49** **222 - Recrutement et remplacement du personnel**
- 49** 222 111 - Taux de rotation des personnels sur effectifs réels au cours de l'année N-1
- 50** 222 121 - Taux de recours a des CDD de remplacement
- 51** 222 122 - Mise en place d'une procédure de remplacement
- 52** **ENJEU 3 : L'ETABLISSEMENT OU SERVICE DANS SON ENVIRONNEMENT**
- 53** **AXE 31 : CONTINUITÉ DU PARCOURS DE SOINS**
- 54** **311 - Accompagnement de fin de vie**
- 54** 311 111 - Taux de résidents sortis définitivement par hospitalisation y compris décédés à l'hôpital au cours de l'année n-1
- 55** 311 112 - Taux de recours à l'équipe de soins palliatifs
- 56** 311 121 - Taux de recueil des souhaits relatifs à la fin de vie
- 57** **312 - Coordination du parcours de soins**
- 57** 312 111 - Part des prises en charge en HAD/ hospitalisations totales
- 58** 312 121 - Taux d'hospitalisations programmées / Nb d'hospitalisations totales
- 59** **AXE 32 : CONTINUITÉ DU PARCOURS DE VIE**
- 60** **321 - Maintien des liens sociaux**
- 60** 321 111 - Ind. Cd : S'inscrire dans la vie de la cité
- 61** 321 121 - Participation à la gouvernance territoriale des dispositifs de coordination
- 62** 321 122 - Nombre d'actions de collaboration avec les acteurs du territoire (FG/BSI) favorisant les liens de l'ESMS vers l'extérieur
- 63** **322 - Inscription de l'établissement dans la dynamique territoriale**
- 63** 322 211 - Taux des activités de soutien à domicile / activité totale
- 64** 322 311 - Taux d'hospitalisation en urgence avec DLU / sans DLU
- 65** 323 411 - Taux de remplissage du tableau de bord de la performance
- 66** 323 421 - Taux de résidents admis par Via Trajectoire
- 67** 322 422 - Actualisation annuelle des informations sur le portail national PA
- 68** 325 511 - Progression dans la mise en œuvre du plan d'actions responsabilité sociale des entreprises

Nota

- Les valeurs initiales seront déclarées lors du diagnostic initial du CPOM.
- Les cibles sont établies, lorsque les items correspondent, par référence aux résultats nationaux de [l'enquête bientraitance en EHPAD 2015 conduite par la Haute autorité de santé \(HAS\), anciennement ANESM](#). Dans les autres cas, les références sont indiquées pour chacun des indicateurs.
- Les actions proposées sur le volet prévention des risques sont issues pour l'essentiel des Recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP) ANESM-HAS :
 - [repérage des risques de perte d'autonomie ou de son aggravation pour les personnes âgées](#) ;
 - [l'évaluation interne : repères pour les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes](#).

Le présent guide ne développe pas, dans cette version, les items relevant de la compétence des conseils départementaux.

Néanmoins, les fiches correspondantes non remplies ont été intégrées dans le document afin de permettre la visualisation de la réflexion d'ensemble. Ces fiches pourront être complétées ultérieurement.

Enjeu 1
*Santé et bien-être
des résidents*

Axe 11

*Qualité et sécurité
de la prise en charge
et de l'accompagnement*



THÉMATIQUE 111 : prévention des risques liés à la santé inhérents à la vulnérabilité des résidents

OBJECTIF GÉNÉRAL 1111 : définir une stratégie de prise en charge de la dénutrition et mettre en place des mesures de prévention

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 11111 : sensibiliser à la santé bucco-dentaire en disposant d'un processus de dépistage systématique à l'entrée afin de permettre une réduction des risques de dénutrition, la prévention des douleurs, l'amélioration de la qualité de vie.

Axe
11

Enjeu
1

111 111. Taux de résidents ayant bénéficié d'un dépistage santé orale

ESMS concernés	Hébergement permanent ou temporaire	Objectif obligatoire
	Accueil de jour	Objectif optionnel
	SSIAD	Objectif optionnel

MÉTHODE DE CALCUL / SOURCE

Source	Données remontées de l'établissement annuellement Données déclaratives (valeur au 31/12)
Mode de calcul (Niveau 1)	$x = \frac{\text{Nombre de résidents ayant bénéficié d'un dépistage de santé orale dans les 6 premiers mois suivant leur arrivée au maximum}}{\text{Nombre de résidents étant arrivés dans l'année}} \times 100$ <p>Fréquence de suivi : annuelle (NB : dépistage effectué par un chirurgien-dentiste ou par un référent santé orale de l'établissement)</p>

INDICATEUR DE RÉSULTAT

Valeur cible	80 % des résidents arrivés dans l'année ont bénéficié d'un dépistage
Échéance	N+2

SOURCE ET RÉFÉRENTIEL DE L'INDICATEUR

Enquête bientraitance ANESM 2015 : 60 % des EHPAD déclarent procéder à la vérification et au suivi de l'hygiène bucco-dentaire des résidents.

LIENS UTILES, BOÎTES À OUTILS, ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

- Retraite complémentaire AGIRC-ARRCO et Union française de la santé bucco-dentaire (UFSBD), [Santé bucco-dentaire : guide à l'usage des établissements pour personnes âgées](#), 2017
- Association Santé orale, handicap, dépendance et vulnérabilité (SOHDEV), [Manuel d'autoévaluation portant sur l'organisation de l'hygiène bucco-dentaire en EHPAD](#).

THÉMATIQUE 111 : prévention des risques liés à la santé inhérents à la vulnérabilité des résidents

OBJECTIF GÉNÉRAL 1111 : définir une stratégie de prise en charge de la dénutrition et mettre en place des mesures de prévention

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 11111 : sensibiliser à la santé bucco-dentaire en disposant d'un processus de dépistage systématique à l'entrée afin de permettre une réduction des risques de dénutrition, la prévention des douleurs, l'amélioration de la qualité de vie.

Axe
11

Enjeu
1

111 112. Taux de résidents ayant bénéficié d'une consultation par un chirurgien-dentiste

ESMS concernés	Hébergement permanent ou temporaire	Objectif obligatoire
	Accueil de jour	Objectif optionnel
	SSIAD	Objectif optionnel

MÉTHODE DE CALCUL / SOURCE

Source	Données remontées de l'établissement annuellement Données déclaratives (valeur au 31/12)
Mode de calcul (Niveau 2)	$x = \frac{\text{Nombre de résidents ayant bénéficié d'une consultation par un chirurgien – dentiste sur l'année } N}{\text{Nombre de résidents ayant besoin de soins après le dépistage sur l'année } N} \times 100$ <p>Fréquence de suivi : annuelle</p>

INDICATEUR DE RÉSULTAT

Valeur cible	80 % des résidents ont bénéficié d'un soin dentaire
Échéance	N+2

SOURCE ET RÉFÉRENTIEL DE L'INDICATEUR

Enquête bientraitance ANESM 2015 : 60 % des EHPAD déclarent procéder à la vérification et au suivi de l'hygiène bucco-dentaire des résidents.

LIENS UTILES, BOÎTES À OUTILS, ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

- Retraite complémentaire AGIRC-ARRCO et Union française de la santé bucco-dentaire (UFSBD), [Santé bucco-dentaire : guide à l'usage des établissements pour personnes âgées](#), 2017
- Association Santé orale, handicap, dépendance et vulnérabilité (SOHDEV), [Manuel d'autoévaluation portant sur l'organisation de l'hygiène bucco-dentaire en EHPAD](#).
- Programme pluriannuel d'actions en ESMS financé sur le Fonds d'intervention régional (FIR) de l'ARS



THÉMATIQUE 111 : prévention des risques liés à la santé inhérents à la vulnérabilité des résidents

OBJECTIF GÉNÉRAL 1111 : définir une stratégie de prise en charge de la dénutrition et mettre en place des mesures de prévention

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 11112 : Suivre les courbes de poids des résidents pour définir des mesures adaptées et correctrices, afin de mettre en œuvre une démarche thérapeutique précoce adaptée - Réduction des risques de dénutrition.

Axe
11

Enjeu
1

111 121. Taux de résidents pesés une fois par mois

ESMS concernés	Hébergement permanent ou temporaire	Objectif obligatoire
	Accueil de jour	Objectif obligatoire
	SSIAD	Objectif obligatoire

MÉTHODE DE CALCUL / SOURCE

Source	Données remontées de l'établissement annuellement Données déclaratives (valeur au 31/12)
Mode de calcul (Niveau 1)	$x = \frac{\text{Nombre de résidents ayant plus de 9 poids notés dans le dossier lors des 12 derniers mois}}{\text{Nombre de résidents total inclus dans l'enquête}} \times 100$ <p>Réf. : ANESM, RBPP, L'évaluation interne : repères pour les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, 2012</p> <p>Note de méthode : pour prendre en compte les durées de résidence variable et/ou la date d'effet des CPOM, il est recommandé de calculer le nombre moyen de pesées sur la période d'observation. Si celui-ci est égal ou supérieur à 0,75, le résident satisfait à la condition.</p>

INDICATEUR DE RÉSULTAT

Valeur cible	100 % des résidents bénéficient de 9 à 12 pesées annuelles
Échéance	Terme du CPOM

SOURCE ET RÉFÉRENTIEL DE L'INDICATEUR

Enquête bientraitance ANESM 2015 : 99 % des EHPAD déclarent procéder à la pesée régulière et au suivi de la courbe du poids des résidents - 93 % des résidents sont pesés une fois par mois.

LIENS UTILES, BOÎTES À OUTILS, ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

- Utilisation des outils recommandés (HAS, Plan national nutrition santé (PNNS)) de dépistage, de diagnostic et de prise en charge :
- [HAS, Synthèse des recommandations professionnelles, Stratégie de prise en charge en cas de dénutrition protéino-énergétique chez la personne âgée](#)
 - [PNNS : déclin cognitif, démence et maladie d'Alzheimer](#)



THÉMATIQUE 111 : prévention des risques liés à la santé inhérents à la vulnérabilité des résidents

OBJECTIF GÉNÉRAL 1111 : définir une stratégie de prise en charge de la dénutrition et mettre en place des mesures de prévention

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 11112 : Suivre les courbes de poids des résidents pour définir des mesures adaptées et correctrices, afin de mettre en œuvre une démarche thérapeutique précoce adaptée - Réduction des risques de dénutrition.

Axe
11

Enjeu
1

111 122. Taux de résidents dénutris bénéficiant d'une prise en charge nutritionnelle spécifique

ESMS concernés	Hébergement permanent ou temporaire	Objectif obligatoire
	Accueil de jour	Objectif obligatoire
	SSIAD	Objectif obligatoire

MÉTHODE DE CALCUL / SOURCE

Source	Données remontées de l'établissement annuellement Données déclaratives (valeur au 31/12)
Mode de calcul (Niveau 2)	$x = \frac{\text{Nombre de résidents dénutris bénéficiant d'une prise en charge nutritionnelle spécifique}}{\text{Nombre de résidents dénutris lors du dernier dépistage}} \times 100$ <p><u>Définitions</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge nutritionnelle spécifique : compléments oraux, enrichissement en protéine, alimentation enrichie, fractionnement des repas, nutrition entérale de complément ou parentérale. • Personne « dénutrie » (source HAS) : une personne est définie comme dénutrie sur la base de la présence d'un ou de plusieurs des critères suivants : perte de poids de 5 % en 1 mois ou de 10 % en 6 mois ; indice de masse corporelle < 21 ; Albuminémie < 35 g/l ; MNA global < 17. • Stade de dénutrition sévère : repose sur un ou plusieurs des critères suivants : perte de poids : 10 % en 1 mois ou 15 % en 6 mois ; IMC < 18 ; albuminémie < 30 g/l. <p><u>Fréquence de suivi</u> : annuelle</p>

INDICATEUR DE RÉSULTAT

Valeur cible	100 % des résidents dénutris bénéficiant d'une prise en charge spécifique
Échéance	Terme du CPOM

SOURCE ET RÉFÉRENTIEL DE L'INDICATEUR

- Enquête bientraitance ANESM 2015 : 99 % des EHPAD déclarent procéder à la pesée régulière et au suivi de la courbe du poids des résidents.
- ANESM, RBPP et fiches repères, [Repérage des risques de perte d'autonomie ou de son aggravation pour les personnes âgées](#), volet Ehpads, fiche repère sur la dénutrition, juillet 2016.

LIENS UTILES, BOÎTES À OUTILS, ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

Utilisation des outils recommandés (HAS, PNNS) de dépistage, de diagnostic et de prise en charge :

- [HAS](#)
- [PNNS : déclin cognitif, démence et maladie d'Alzheimer](#)

THÉMATIQUE 111 : prévention des risques liés à la santé inhérents à la vulnérabilité des résidents

OBJECTIF GÉNÉRAL 1112 : améliorer la prévention, le repérage et la prise en charge de la douleur

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 11121 : évaluer périodiquement et faire le suivi des résidents sous antalgiques avec des douleurs chroniques pour adapter la prise en charge thérapeutique

Axe
11

Enjeu
1

111 211. Taux de résidents dont la mesure de la douleur a été réévaluée et prise en charge au cours de n-1

ESMS concernés	Hébergement permanent ou temporaire	Objectif optionnel
	Accueil de jour	Objectif optionnel
	SSIAD	Objectif optionnel

MÉTHODE DE CALCUL / SOURCE

Source	Données remontées de l'établissement annuellement Données déclaratives (valeur au 31/12)
Mode de calcul	$x = \frac{\text{Nombre de résidents présents au 31/12 ayant bénéficié d'une évaluation de la douleur dans l'année}}{\text{Nombre total de résidents présents dans l'établissement au 31/12}} \times 100$ <p><u>Source</u> : ANESM, RBPP, L'évaluation interne : repères pour les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, 2012</p> <p><u>Définition</u> : évaluation de la douleur : test fait par usage d'une échelle évaluative et dont le résultat est inscrit au dossier du résident.</p> <p>Au moins 1 résultat annuel pour les patients non douloureux et au moins 2 résultats annuels pour les résidents douloureux.</p> <p><u>Fréquence de suivi</u> : annuelle</p>

INDICATEUR DE RÉSULTAT

Valeur cible	100 % des résidents ont bénéficié d'une mesure de la douleur
Échéance	Terme du CPOM

SOURCE ET RÉFÉRENTIEL DE L'INDICATEUR

• Enquête bientraitance ANESM 2015 : 96 % des EHPAD déclarent conduire des actions de prévention concernant la douleur – 85 % réévaluent régulièrement la douleur chez les résidents prenant un traitement antalgique.

LIENS UTILES, BOÎTES À OUTILS, ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

- [Loi \(n° 2002-303\) du 4 mars 2002 art. L1110-5](#) : « Toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur. Celle-ci doit être en toute circonstance prévenue, évaluée, prise en compte et traitée. » ;
- [Programme national de lutte contre la douleur 2006-2010](#).
- ANESM, RBPP, [Repérage des risques de perte d'autonomie ou de son aggravation pour les personnes âgées](#), volet EHPAD, Fiche repère sur la souffrance physique, juillet 2016.

THÉMATIQUE 111 : prévention des risques liés à la santé inhérents à la vulnérabilité des résidents

OBJECTIF GÉNÉRAL 1113 : mettre en œuvre la prévention et la prise en charge des chutes

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 11131 : mettre en place des évaluations et une prise en charge des personnes faisant des chutes répétées

Axe
11

Enjeu
1

111 311. Taux de résidents ayant bénéficié d'une évaluation de l'équilibre et de la marche dans les 6 mois suivant leur entrée

ESMS concernés	Hébergement permanent ou temporaire	Objectif optionnel
	Accueil de jour	Objectif optionnel
	SSIAD	Objectif optionnel

MÉTHODE DE CALCUL / SOURCE

Source	Données remontées de l'établissement annuellement Données déclaratives (valeur au 31/12)
Mode de calcul (Niveau 1)	$x = \frac{\text{Nombre de résidents ayant bénéficié d'une évaluation de l'équilibre et de la marche dans les 6 premiers mois suivants leur arrivée au maximum}}{\text{Nombre de résidents arrivés dans l'année}} \times 100$ <u>Fréquence de suivi : annuelle</u>

INDICATEUR DE RÉSULTAT

Valeur cible	100 % des résidents arrivés dans l'année
Échéance	N+1

SOURCE ET RÉFÉRENTIEL DE L'INDICATEUR

Enquête bientraitance ANESM 2015 :

- 97 % des EHPAD déclarent mettre en place des actions de prévention des risques de chute.
- 88 % encouragent la marche.
- 81 % sécurisent les locaux.
- 53 % organisent des séances de prévention avec animateur.
- 53 % ont un protocole de suivi de résidents « chuteurs ».
- 37 % réalisent régulièrement des tests d'équilibre.

LIENS UTILES, BOÎTES À OUTILS, ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

- HAS : [Prévention des chutes](#), fiche de synthèse, 2005
- ANESM, RBPP, [Repérage des risques de perte d'autonomie ou de son aggravation pour les personnes âgées](#), volet EHPAD, Fiche repère sur les chutes, juillet 2016.

THÉMATIQUE 111 : prévention des risques liés à la santé inhérents à la vulnérabilité des résidents

OBJECTIF GÉNÉRAL 1113 : mettre en œuvre la prévention et la prise en charge des chutes

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 11131 : mettre en place les évaluations et une prise en charge des personnes faisant des chutes répétées

Axe
11

Enjeu
1

111 312. Taux de résidents ayant chuté au moins une fois dans l'année

ESMS concernés	Hébergement permanent ou temporaire	Objectif optionnel
	Accueil de jour	Objectif optionnel
	SSIAD	Objectif optionnel

MÉTHODE DE CALCUL / SOURCE

Source	Données remontées de l'établissement annuellement Données déclaratives (valeur au 31/12)
Mode de calcul (Niveau 2)	$x = \frac{\text{Nombre de résidents ayant chuté au moins une fois dans l'année}}{\text{Nombre de résidents}} \times 100$ <p>Cet indicateur induit que l'établissement enregistre le nombre de résidents ayant chuté au moins une fois sur l'année.</p> <p><u>Fréquence de suivi</u> : annuelle</p> <p><u>NB</u> : indicateur d'alerte et non de suivi, l'amélioration de la traçabilité amènera une augmentation artificielle de cet indicateur. Une fois stabilisée, l'augmentation de l'indicateur permettra de s'interroger sur les causes des chutes.</p>

INDICATEUR DE RÉSULTAT

Valeur cible	Moins de 40 % des résidents ont chuté dans l'année
Échéance	N+2

SOURCE ET RÉFÉRENTIEL DE L'INDICATEUR

- ANESM, RBPP, [L'évaluation interne : repères pour les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes](#), 2012.
- Enquête bientraitance ANESM 2015 : en moyenne par EHPAD, 43 % des résidents ont chuté au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête

LIENS UTILES, BOÎTES À OUTILS, ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

- HAS, RBPP, [Évaluation et prise en charge des personnes âgées faisant des chutes répétées](#), 2009
- RBPP Repérage des risques de perte d'autonomie ou de son aggravation pour les personnes âgées. Volet Ehpad – Juillet 2016 – [Fiche repère sur les chutes](#)

THÉMATIQUE 111 : prévention des risques liés à la santé inhérents à la vulnérabilité des résidents

OBJECTIF GÉNÉRAL 1114 : maintenir ou réhabiliter les capacités fonctionnelles et cognitives des résidents atteints de Maladies neurodégénératives (MND)

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 11141 : mettre en place des dispositifs pour identifier les signes de troubles cognitifs et de comportement

Axe
11

Enjeu
1

111 411. Taux de personnes exerçant auprès des usagers formés à la prise en charge des Maladies neurodégénératives (MND)

ESMS concernés	Hébergement permanent ou temporaire	Objectif optionnel
	Accueil de jour	Objectif optionnel
	SSIAD	Objectif optionnel

MÉTHODE DE CALCUL / SOURCE

Source	Données remontées de l'établissement annuellement Données déclaratives (valeur au 31/12)
Mode de calcul (Niveau 1)	$x = \frac{\text{Nombre de personnels exerçant auprès des usagers ayant suivi une formation sur la prise en charge des résidents MND dans l'année}}{\text{Nombre de personnels soignants}} \times 100$ <p><u>Définition</u> : personnels exerçant auprès des usagers de la filière soin et social <u>Fréquence de suivi</u> : annuelle</p>

INDICATEUR DE RÉSULTAT

Valeur cible	Au moins 25 % des personnels soignants
Échéance	N+3

SOURCE ET RÉFÉRENTIEL DE L'INDICATEUR

- Enquête bientraitance ANESM 2015 : 91 % des EHPAD déclarent mettre en œuvre des actions de prévention concernant les troubles psychiques, de l'humeur et/ou cognitifs
- Organisme paritaire collecteur agréé (OPCA), recensement 2017 : moins de 1 % de stagiaires sur le thème des MND.

LIENS UTILES, BOÎTES À OUTILS, ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

- HAS, guide « [parcours de soins des patients présentant un trouble neurocognitif associé à la maladie d'Alzheimer ou à une maladie apparentée](#) »
- Programme de l'Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier (ANFH), axes de formation 2018 : thème prioritaire de la souffrance dans les MND.
- ANESM, RBPP, [Repérage des risques de perte d'autonomie ou de son aggravation pour les personnes âgées](#), volet EHPAD, Fiche repère sur les troubles du comportement et cognitifs, juillet 2016.

THÉMATIQUE 111 : prévention des risques liés à la santé inhérents à la vulnérabilité des résidents

OBJECTIF GÉNÉRAL 1114 : maintenir ou réhabiliter les capacités fonctionnelles et cognitives des résidents atteints de Maladies neurodégénératives (MND)

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 11141 : mettre en place des dispositifs pour identifier les signes de troubles cognitifs et de comportement

Axe
11

Enjeu
1

111 412. Taux de résidents ayant une MND et une prescription de neuroleptiques

ESMS concernés	Hébergement permanent ou temporaire	Objectif optionnel
	Accueil de jour	Objectif optionnel
	SSIAD	Objectif optionnel

MÉTHODE DE CALCUL / SOURCE

Source	Données remontées de l'établissement annuellement Données déclaratives (valeur au 31/12)
Mode de calcul (Niveau 2)	$x = \frac{\text{Nombre de résidents MND ayant une prescription de neuroleptiques}}{\text{Nombre de résidents MND}} \times 100$ <p>Fréquence de suivi : annuelle Données à recenser par un médecin.</p>

INDICATEUR DE RÉSULTAT

Valeur cible	Aucun résident MND avec prescription de neuroleptique (sauf pathologie spécifique)
Échéance	Terme du CPOM

SOURCE ET RÉFÉRENTIEL DE L'INDICATEUR

HAS, guide, « [parcours de soins des patients présentant un trouble neurocognitif associé à la maladie d'Alzheimer ou à une maladie apparentée](#) »

LIENS UTILES, BOÎTES À OUTILS, ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

HAS, [Programme Alerte maîtrise iatrogénie Alzheimer \(AMI\)](#)

THÉMATIQUE 112 : organisation et mise en œuvre de la gestion des risques

OBJECTIF GÉNÉRAL 1121 : renforcer la sécurité des usagers par la prévention et la gestion des risques individuels et collectifs

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 11211: élaborer une démarche de signalement interne : recueil et analyse des dysfonctionnements / événements indésirables

Axe
11

Enjeu
1

112 111. Nombre de déclarations d'événements indésirables (EI/EIG) enregistrées en interne

ESMS concernés	Hébergement permanent ou temporaire	Objectif obligatoire
	Accueil de jour	Objectif obligatoire
	SSIAD	Objectif obligatoire

MÉTHODE DE CALCUL / SOURCE

Source	Données remontées de l'établissement annuellement Données déclaratives (valeur au 31/12)
Mode de calcul	Nombre de fiches déclaratives d'événements indésirables et d'événements indésirables graves enregistrées en interne dans l'année Définition de l'EIG : pour les ESMS, 2 cas de figure : 1. c'est un dysfonctionnement grave dans leur gestion ou leur organisation, susceptible d'affecter la prise en charge des usagers, leur accompagnement ou le respect de leurs droits ; 2. c'est un événement, quel qu'il soit, ayant pour effet de menacer ou de compromettre la santé, la sécurité ou le bien-être physique ou moral des personnes prises en charge ou accompagnées. <i>Il s'agit plus d'un indicateur d'alerte que de suivi. En effet, une amélioration de la traçabilité des EI/EIG entraînera une augmentation « artificielle » de cet indicateur. Par contre, lorsque la traçabilité est bien stabilisée, une augmentation de cet indicateur permet de s'interroger sur les causes possibles et les bilans faits.</i>

INDICATEUR DE CARACTÉRISATION NÉCESSAIRE POUR CALCUL DE L'INDICATEUR DE NIVEAU 2

Remontée annuelle des données.

SOURCE ET RÉFÉRENTIEL DE L'INDICATEUR

- [Article L 331-8-1 du code de l'action sociale et des familles.](#)
- [Décret n° 2016-1813 du 21 décembre 2016](#) relatif à l'obligation de signalement des structures sociales et médico-sociales.
- [Arrêté du 28 décembre 2016](#) relatif à l'obligation de signalement des structures sociales et médico-sociales.

LIENS UTILES, BOÎTES À OUTILS, ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

- ARS Auvergne-Rhône-Alpes, [Fiche repère sur le signalement en ESMS et formulaire de signalement](#)
- HAS, [L'importance d'analyser les EIAS](#)

THÉMATIQUE 112 : organisation et mise en œuvre de la gestion des risques

OBJECTIF GÉNÉRAL 1121 : renforcer la sécurité des usagers par la prévention et la gestion des risques individuels et collectifs

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 11211 : élaborer une démarche de signalement interne : recueil et analyse des dysfonctionnements / événements indésirables

Axe
11

Enjeu
1

112 112. Taux d'événements indésirables graves analysés

ESMS concernés	Hébergement permanent ou temporaire	Objectif obligatoire
	Accueil de jour	Objectif obligatoire
	SSIAD	Objectif obligatoire

MÉTHODE DE CALCUL / SOURCE

Source	Données remontées de l'établissement annuellement Données déclaratives (valeur au 31/12)
Mode de calcul	$x = \frac{\text{Nombre d'EIG analysés dans l'année}}{\text{Nombre d'EIG déclarés en interne}} \times 100$ <p>Définition de l'EIG : pour les ESMS, 2 cas de figure :</p> <ol style="list-style-type: none">1. c'est un dysfonctionnement grave dans leur gestion ou leur organisation, susceptible d'affecter la prise en charge des usagers, leur accompagnement ou le respect de leurs droits ;2. c'est un événement, quel qu'il soit, ayant pour effet de menacer ou de compromettre la santé, la sécurité ou le bien-être physique ou moral des personnes prises en charge ou accompagnées. <p>NB : l'ARS peut demander les fiches d'analyse</p>

INDICATEUR DE RÉSULTAT

Valeur cible	Au moins 80 % des EIG sont analysés
Échéance	Terme du CPOM

SOURCE ET RÉFÉRENTIEL DE L'INDICATEUR

- [Article L 331-8-1 du code de l'action sociale et des familles.](#)
- [Décret n° 2016-1813 du 21 décembre 2016](#) relatif à l'obligation de signalement des structures sociales et médico-sociales.
- [Arrêté du 28 décembre 2016](#) relatif à l'obligation de signalement des structures sociales et médico-sociales.

LIENS UTILES, BOÎTES À OUTILS, ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

- HAS, [cadre général d'analyse](#)
- HAS, [l'importance d'analyser les EIAS](#)

THÉMATIQUE 112 : organisation et mise en œuvre de la gestion des risques

OBJECTIF GÉNÉRAL 1121 : renforcer la sécurité des usagers par la prévention et la gestion des risques individuels et collectifs

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 11212 : analyser et maîtriser les risques infectieux

Axe
11

Enjeu
1

112 121. Existence d'un plan d'actions prioritaires dans le cadre de la déclinaison du Document d'analyse du risque infectieux (DARI)

ESMS concernés	Hébergement permanent ou temporaire	Objectif optionnel
	Accueil de jour	Objectif optionnel
	SSIAD	Objectif optionnel

MÉTHODE DE CALCUL / SOURCE

Source	Données remontées de l'établissement annuellement Données déclaratives
Mode de calcul (niveau 1)	Élaboration du plan d'actions prioritaires du DARI mis à jour suite à l'autodiagnostic. Oui/Non

INDICATEUR DE RÉSULTAT

Valeur cible	Plan d'action mis en œuvre
Échéance	N+2

SOURCE ET RÉFÉRENTIEL DE L'INDICATEUR

[Instruction n° DGCS/SPA/2016/195 du 15 juin 2016](#) relative à la mise en œuvre du Programme national d'actions de prévention des infections associées aux soins (PROPIAS) dans le secteur médico-social 2016/2018.

LIENS UTILES, BOÎTES À OUTILS, ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

- Outil d'autodiagnostic du [GREPHH](#)
- [La prévention des risques associés aux soins](#), sur le site internet de l'ARS ARA

THÉMATIQUE 112 : organisation et mise en œuvre de la gestion des risques

OBJECTIF GÉNÉRAL 1121 : renforcer la sécurité des usagers par la prévention et la gestion des risques individuels et collectifs

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 11212 : analyser et maîtriser les risques infectieux

Axe
11

Enjeu
1

112 122. Organisation d'une campagne de vaccination antigrippale destinée aux personnels de l'ESMS

ESMS concernés	Hébergement permanent ou temporaire	Objectif optionnel
	Accueil de jour	Objectif optionnel
	SSIAD	Objectif optionnel

MÉTHODE DE CALCUL / SOURCE

Source	Données remontées de l'établissement annuellement Données déclaratives
Mode de calcul (niveau 2)	Organisation d'une campagne annuelle de vaccination antigrippale destinée aux personnels de l'ESMS Oui/Non

INDICATEUR DE RÉSULTAT

Valeur cible	Organisation d'une campagne annuelle
Échéance	N+2

SOURCE ET RÉFÉRENTIEL DE L'INDICATEUR

- [Article L. 3111-4 du code de la santé publique](#)
- [Note d'information n° DGS/SP1/DGOS/PF2/DGCS/MSP/2017/249](#) du 1^{er} septembre 2017 relative à la vaccination contre la grippe saisonnière des personnels des établissements sanitaires et médico-sociaux.

LIENS UTILES, BOÎTES À OUTILS, ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

[Avis du Haut Conseil de la santé publique relatif aux obligations vaccinales des professionnels de santé \(27 septembre et 7 octobre 2016\)](#)

THÉMATIQUE 112 : organisation et mise en œuvre de la gestion des risques

OBJECTIF GÉNÉRAL 1121 : renforcer la sécurité des usagers par la prévention et la gestion des risques individuels et collectifs

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 11213 : analyser les capacités de fonctionnement usuelles et évaluer la réactivité face à une situation exceptionnelle, voire de crise

Axe
11

Enjeu
1

112 131. Taux de complétude de la liste des éléments constitutifs du plan bleu tel que figurant dans le guide ARS

ESMS concernés	Hébergement permanent ou temporaire	Objectif optionnel
	Accueil de jour	Objectif optionnel
	SSIAD	Objectif optionnel

MÉTHODE DE CALCUL / SOURCE

Source	Données remontées de l'établissement annuellement Données déclaratives (valeur au 31/12)
Mode de calcul	$x = \frac{\text{Nombre d'éléments constitutifs dans le plan bleu de l'ESMS}}{43} \times 100$ <p>(nb total d'éléments constitutifs du plan bleu)</p> <p>Le guide 2015 de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes propose 43 items à traiter dans le plan bleu des établissements. Cet indicateur ne prend pas en compte les instructions spécifiques à la sûreté dans les établissements. Néanmoins, il faut attirer l'attention du gestionnaire sur cette instruction lors de l'élaboration du CPOM.</p>

INDICATEUR DE RÉSULTAT

Valeur cible	75 % des éléments constitutifs sont présents dans les plans bleus
Échéance	N+2

SOURCE ET RÉFÉRENTIEL DE L'INDICATEUR

[Article D312-160 du Code de l'action sociale et des familles \(CASF\)](#)

LIENS UTILES, BOÎTES À OUTILS, ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

- ARS Auvergne-Rhône-Alpes, [Plan blanc, plan bleu](#)
- ARS Auvergne-Rhône-Alpes, [Liste de contrôle des éléments constitutifs du plan bleu et de son volet infectieux](#)
- [instruction N° SG/HFDS/DGCS/2017/219 du 4 juillet 2017](#) relative aux mesures de sécurisation dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux
- Secrétariat général de la Défense et de la Sécurité nationale (SGDSN), [Vigipirate, guide à destination des équipes de direction des ESMS](#)
- Ministère des solidarités et de la santé, [Guide d'auto-évaluation de sûreté – modèle de fiche de sécurité](#)



THÉMATIQUE 112 : organisation et mise en œuvre de la gestion des risques

OBJECTIF GÉNÉRAL 1121 : renforcer la sécurité des usagers par la prévention et la gestion des risques individuels et collectifs

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 11214 : conduire une évaluation du circuit du médicament et mettre en place un plan d'actions d'amélioration formalisé permettant sa sécurisation

Axe
11

Enjeu
1

112 141. Réalisation d'une évaluation du circuit du médicament

ESMS concernés	Hébergement permanent ou temporaire	Objectif obligatoire
	Accueil de jour	Objectif obligatoire
	SSIAD	Objectif obligatoire

MÉTHODE DE CALCUL / SOURCE

Source	Données remontées de l'établissement annuellement Données déclaratives (valeur au 31/12)
Mode de calcul	Conduite d'une évaluation du circuit du médicament : Oui/Non Nécessaire pour indicateur de processus sur plan d'action NB : l'ARS se réserve le droit de consulter le résultat de l'auto-évaluation et du plan d'actions

INDICATEUR DE CARACTÉRISATION NÉCESSAIRE POUR CALCUL DE L'INDICATEUR DE NIVEAU 2

Remontée annuelle des données.

SOURCE ET RÉFÉRENTIEL DE L'INDICATEUR

HAS, [Outils de sécurisation et d'autoévaluation de l'administration des médicaments](#)

ARS, [Le circuit du médicament en EHPAD](#)

THÉMATIQUE 112 : organisation et mise en œuvre de la gestion des risques

OBJECTIF GÉNÉRAL 1121 : renforcer la sécurité des usagers par la prévention et la gestion des risques individuels et collectifs

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 11214 : conduire une évaluation du circuit du médicament et mettre en place un plan d'actions d'amélioration formalisé permettant sa sécurisation

Axe
11

Enjeu
1

112 142. Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'actions d'amélioration du circuit du médicament

ESMS concernés	Hébergement permanent ou temporaire	Objectif obligatoire
	Accueil de jour	Objectif obligatoire
	SSIAD	Objectif obligatoire

MÉTHODE DE CALCUL / SOURCE

Source	Données remontées de l'établissement annuellement Données déclaratives (valeur au 31/12)
Mode de calcul	Élaboration et mise en place d'un plan d'actions d'amélioration : Oui/Non NB : l'ARS se réserve le droit de consulter le résultat de l'auto-évaluation et du plan d'actions

INDICATEUR DE RÉSULTAT

Valeur cible	Réponse affirmative
Échéance	N+2

SOURCE ET RÉFÉRENTIEL DE L'INDICATEUR

HAS, [Outils de sécurisation et d'autoévaluation de l'administration des médicaments](#)

ARS, [Le circuit du médicament en EHPAD](#)

Axe 12

*Bien-être et respect de la dignité des résidents
(par l'expression et la participation
individuelle et collective)*



THÉMATIQUE 121 : personnalisation de l'accompagnement

OBJECTIF GÉNÉRAL 1211 : améliorer l'accueil et l'évaluation initiale en utilisant un support de recueil des usagers respectant les habitudes des personnes

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 12111 : formaliser une procédure d'accueil personnalisée permettant une évaluation des potentialités, du niveau d'autonomie, des besoins de soins et d'hygiène corporelle et des risques psychologiques et/ou comportementaux

Axe
12

Enjeu
1

121 111. Taux de résidents avec un Projet personnalisé (PP) actualisé ou créé depuis moins de 12 mois

ESMS concernés	Hébergement permanent ou temporaire	Objectif obligatoire
	Accueil de jour	Objectif obligatoire
	SSIAD	Objectif obligatoire

MÉTHODE DE CALCUL / SOURCE

Source	Données remontées de l'établissement annuellement Données déclaratives (valeur au 31/12)
Mode de calcul (Niveau 1)	$x = \frac{\text{Nombre de résidents ayant un PP créé ou actualisé depuis moins de 12 mois}}{\text{Nombre de résidents arrivés depuis plus de 12 mois}}$

INDICATEUR DE RÉSULTAT

Valeur cible	100 % des résidents arrivés depuis plus de 12 mois
Échéance	N+2

SOURCE ET RÉFÉRENTIEL DE L'INDICATEUR

Enquête "Bientraitance en EHPAD" 2015 : 44 % des EHPAD déclarent mettre moins d'un mois pour réaliser les PP des nouveaux résidents et 40 % mettent entre un et trois mois. ¼ des EHPAD formalisent le PP pour plus de 97 % des résidents et la moitié pour plus de 75 % de leurs résidents

LIENS UTILES, BOÎTES À OUTILS, ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

Recommandations HAS :

- [Fiche repère sur le projet personnalisé](#) (oct. 2018)
- [RBPP : les attentes de la personne et le projet personnalisé](#) (déc. 2008)
- [RBPP : Repérage des risques de perte d'autonomie ou de son aggravation pour les personnes âgées.](#)

[Volet Ehpap](#) (juill. 2016)

- [RBPP Qualité de vie dans les EHPAD \(volet 1\) L'accompagnement personnalisé des résidents](#) (fév. 2011)

THÉMATIQUE 121 : personnalisation de l'accompagnement

OBJECTIF GÉNÉRAL 1211 : améliorer l'accueil et l'évaluation initiale en utilisant un support de recueil des usagers respectant les habitudes des personnes

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 12111 : formaliser une procédure d'accueil personnalisée permettant une évaluation des potentialités, du niveau d'autonomie, des besoins de soins et d'hygiène corporelle et des risques psychologiques et/ou comportementaux

Axe
12

Enjeu
1

121 112. Taux de résidents ayant une personne de confiance désignée

ESMS concernés	Hébergement permanent ou temporaire	Objectif obligatoire
	Accueil de jour	Objectif obligatoire
	SSIAD	Objectif obligatoire

MÉTHODE DE CALCUL / SOURCE

Source	Données remontées de l'établissement annuellement Données déclaratives (valeur au 31/12)
Mode de calcul (Niveau 2)	$x = \frac{\text{Nombre de résidents ayant désigné une personne de confiance}}{\text{Nombre de résidents}} \times 100$

INDICATEUR DE RÉSULTAT

Valeur cible	80 % des résidents
Échéance	N+1

SOURCE ET RÉFÉRENTIEL DE L'INDICATEUR

Enquête Bientraitance en EHPAD 2015 : en moyenne par EHPAD, le nom de la personne de confiance est recueilli pour 84 % des nouveaux résidents

LIENS UTILES, BOÎTES À OUTILS, ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

- [Décret n° 2016-1395 du 18 octobre 2016](#) fixant les conditions dans lesquelles est donnée l'information sur le droit de désigner la personne de confiance mentionnée à l'article L. 311-5-1 du code de l'action sociale et des familles.
- HAS, [La personne de confiance](#), 2016.
- [RBPP HAS : les attentes de la personne et le projet personnalisé](#) (déc. 2008).

THÉMATIQUE 122 : personnalisation des activités collectives et individuelles

OBJECTIF GÉNÉRAL 1222 : offrir aux résidents la possibilité de choisir des activités correspondant à leurs attentes

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 12221 : organiser les modalités de recueil des demandes formulées au Conseil de la vie sociale (CVS) et élaborer des enquêtes de satisfaction

Axe
12

Enjeu
1

122 211. IND. CD. : Taux de réponses apportées aux demandes du CVS

ESMS concernés	Hébergement permanent ou temporaire	Choisissez un élément.
	Accueil de jour	Choisissez un élément.
	SSIAD	Choisissez un élément.

MÉTHODE DE CALCUL / SOURCE

Source	
Mode de calcul (Niveau 1)	<i>Objectif opérationnel et indicateurs ayant une mise en œuvre et un suivi assurés par les conseils départementaux</i> <i>En cours d'élaboration</i>

INDICATEUR DE RÉSULTAT

Valeur initiale	
Valeur cible	

LIENS UTILES, BOÎTES À OUTILS, ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

Enquête bien-être 2015 : 89 % des demandes du conseil de la vie sociale ont reçu une réponse.

THÉMATIQUE 122 : personnalisation des activités collectives et individuelles

OBJECTIF GÉNÉRAL 1222 : offrir aux résidents la possibilité de choisir des activités correspondant à leurs attentes

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 12221 : organiser les modalités de recueil des demandes formulées au Conseil de la vie sociale (CVS) et élaborer des enquêtes de satisfaction

Axe
12

Enjeu
1

122 212. IND. CD. : Taux de résidents satisfaits des activités collectives proposées

ESMS concernés	Hébergement permanent ou temporaire	Choisissez un élément.
	Accueil de jour	Choisissez un élément.
	SSIAD	Choisissez un élément.

MÉTHODE DE CALCUL / SOURCE

Source	
Mode de calcul (Niveau 1)	<i>Objectif opérationnel et indicateurs ayant une mise en œuvre et un suivi assurés par les conseils départementaux</i> <i>En cours d'élaboration</i>

INDICATEUR DE RÉSULTAT

Valeur initiale	
Valeur cible	

LIENS UTILES, BOÎTES À OUTILS, ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

Enquête bientraitance 2015 : selon les présidents de conseils de la vie sociale, 70 % des EHPAD sollicitent les résidents pour qu'ils formulent des remarques sur l'établissement mais près d'un président sur deux considère que son établissement ne favorise pas toujours l'expression de la volonté des personnes.

THÉMATIQUE 122 : personnalisation des activités collectives et individuelles

OBJECTIF GÉNÉRAL 1222 : offrir aux résidents la possibilité de choisir des activités correspondant à leurs attentes

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 12222 : écrire ou mettre à jour un projet d'animation proposant un panel d'activités variées et adaptées

Axe
12

Enjeu
1

122 221. IND. CD. : Nombre d'activités proposées ou taux d'animation individualisée / collective

ESMS concernés	Hébergement permanent ou temporaire	Choisissez un élément.
	Accueil de jour	Choisissez un élément.
	SSIAD	Choisissez un élément.

MÉTHODE DE CALCUL / SOURCE

Source	
Mode de calcul (Niveau 1)	<i>Objectif opérationnel et indicateurs ayant une mise en œuvre et un suivi assurés par les conseils départementaux</i> <i>En cours d'élaboration</i>

INDICATEUR DE RÉSULTAT

Valeur initiale	
Valeur cible	

LIENS UTILES, BOÎTES À OUTILS, ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

THÉMATIQUE 122 : personnalisation des activités collectives et individuelles

OBJECTIF GÉNÉRAL 1222 : offrir aux résidents la possibilité de choisir des activités correspondant à leurs attentes

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 12222 : écrire ou mettre à jour un projet d'animation proposant un panel d'activités variées et adaptées

Axe
12

Enjeu
1

122 222. IND. CD. : Taux de résidents participant au moins une fois à une animation

ESMS concernés	Hébergement permanent ou temporaire	Choisissez un élément.
	Accueil de jour	Choisissez un élément.
	SSIAD	Choisissez un élément.

MÉTHODE DE CALCUL / SOURCE

Source	
Mode de calcul (Niveau 2)	<i>Objectif opérationnel et indicateurs ayant une mise en œuvre et un suivi assurés par les conseils départementaux</i> <i>En cours d'élaboration</i>

INDICATEUR DE RÉSULTAT

Valeur initiale	
Valeur cible	

LIENS UTILES, BOÎTES À OUTILS, ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

Enquête bien-être 2015 : 37 % des résidents a au moins une activité individuelle hebdomadaire.

THÉMATIQUE 123 : mise à disposition d'un cadre de vie sécurisé et convivial

OBJECTIF GÉNÉRAL 1231 : sécuriser les locaux

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 12311 : en cours de définition

Axe
12

Enjeu
1

123 111. IND. CD. : Avis de la commission de sécurité favorable / défavorable – Avis de la municipalité

ESMS concernés	Hébergement permanent ou temporaire	Choisissez un élément.
	Accueil de jour	Choisissez un élément.
	SSIAD	Choisissez un élément.

MÉTHODE DE CALCUL / SOURCE

Source	Tableau de bord ANAP
Mode de calcul	<i>Objectif opérationnel et indicateurs ayant une mise en œuvre et un suivi assurés par les conseils départementaux</i> <i>En cours d'élaboration</i>

INDICATEUR DE RÉSULTAT

Valeur initiale	
Valeur cible	

LIENS UTILES, BOÎTES À OUTILS, ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

THÉMATIQUE 123 : mise à disposition d'un cadre de vie sécurisé et convivial

OBJECTIF GÉNÉRAL 1231 : sécuriser les locaux

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 12311 : en cours de définition

Axe
12

Enjeu
1

123 112. IND. CD. : Sécuriser les locaux : taux de vétusté

ESMS concernés	Hébergement permanent ou temporaire	Choisissez un élément.
	Accueil de jour	Choisissez un élément.
	SSIAD	Choisissez un élément.

MÉTHODE DE CALCUL / SOURCE

Source	Tableau de bord ANAP
Mode de calcul (Niveau 2)	<p><i>Objectif opérationnel et indicateurs ayant une mise en œuvre et un suivi assurés par les conseils départementaux</i></p> <p><i>En cours d'élaboration</i></p> <p>Source ANAP :</p> <ol style="list-style-type: none">taux de vétusté des constructions :<ul style="list-style-type: none">- amortissement cumulé des constructions / valeur initiale brute des constructions- estimer le degré d'amortissement des constructions sur la base des éléments comptables. <p>Plus le taux est élevé, plus les constructions sont amorties</p> <ul style="list-style-type: none">- ne concerne que les propriétaires <ol style="list-style-type: none">taux de vétusté des équipements

INDICATEUR DE RÉSULTAT

Valeur initiale	
Valeur cible	

LIENS UTILES, BOÎTES À OUTILS, ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

THÉMATIQUE 123 : mise à disposition d'un cadre de vie sécurisé et convivial

OBJECTIF GÉNÉRAL 1232 : adapter les locaux aux personnes âgées dépendantes

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 12321 : en cours de définition

Axe
12

Enjeu
1

123 211. IND. CD. : Adapter le projet d'établissement aux contraintes des locaux

ESMS concernés	Hébergement permanent ou temporaire	Choisissez un élément.
	Accueil de jour	Choisissez un élément.
	SSIAD	Choisissez un élément.

MÉTHODE DE CALCUL / SOURCE

Source	
Mode de calcul (Niveau 2)	<i>Objectif opérationnel et indicateurs ayant une mise en œuvre et un suivi assurés par les conseils départementaux</i> <i>En cours d'élaboration</i>

INDICATEUR DE RÉSULTAT

Valeur initiale	
Valeur cible	

LIENS UTILES, BOÎTES À OUTILS, ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

THÉMATIQUE 123 : mise à disposition d'un cadre de vie sécurisé et convivial

OBJECTIF GÉNÉRAL 1233 : mettre en place un cadre de vie convivial

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 12331 : en cours de définition

Axe
12

Enjeu
1

123 311. IND. CD. :

ESMS concernés	Hébergement permanent ou temporaire	Choisissez un élément.
	Accueil de jour	Choisissez un élément.
	SSIAD	Choisissez un élément.

MÉTHODE DE CALCUL / SOURCE

Source	
Mode de calcul (Niveau 2)	<i>Objectif opérationnel et indicateurs ayant une mise en œuvre et un suivi assurés par les conseils départementaux</i> <i>En cours d'élaboration</i>

INDICATEUR DE RÉSULTAT

Valeur initiale	
Valeur cible	

LIENS UTILES, BOÎTES À OUTILS, ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

THÉMATIQUE 123 : mise à disposition d'un cadre de vie sécurisé et convivial

OBJECTIF GÉNÉRAL 1234 : mettre en place une restauration de qualité

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 12341 : en cours de définition

Axe
12

Enjeu
1

123 411. IND. CD. :

ESMS concernés	Hébergement permanent ou temporaire	Choisissez un élément.
	Accueil de jour	Choisissez un élément.
	SSIAD	Choisissez un élément.

MÉTHODE DE CALCUL / SOURCE

Source	
Mode de calcul (Niveau 2)	<i>Objectif opérationnel et indicateurs ayant une mise en œuvre et un suivi assurés par les conseils départementaux</i> <i>En cours d'élaboration</i>

INDICATEUR DE RÉSULTAT

Valeur initiale	
Valeur cible	

LIENS UTILES, BOÎTES À OUTILS, ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

Enjeu 2

*Politique en faveur
des ressources humaines*

Axe 21
Politique
ressources humaines

THÉMATIQUE 211 : stratégie et pilotage de la gestion des ressources humaines
OBJECTIF GÉNÉRAL 2111 : définir les orientations stratégiques RH dans le projet d'établissement
OBJECTIF OPÉRATIONNEL 21111 : formaliser les orientations stratégiques au travers des outils

Axe
21

Enjeu
2

211 111. Adaptation du projet d'établissement pour les résidents ayant des maladies neuro dégénératives et/ou autres pathologies prévalentes

ESMS concernés	Hébergement permanent ou temporaire	Objectif obligatoire
	Accueil de jour	Objectif obligatoire
	SSIAD	Objectif obligatoire

MÉTHODE DE CALCUL / SOURCE

Source	Données remontées de l'établissement annuellement Données déclaratives (valeur au 31/12)
Mode de calcul (Niveau 1)	Prise en compte des spécificités de prise en charge des résidents ayant des maladies neuro dégénératives et/ou autres pathologies prévalentes. NB : l'ARS se réserve le droit de consulter le projet d'établissement.

INDICATEUR DE RÉSULTAT

Valeur cible	Réponse affirmative
Échéance	N+1

LIENS UTILES, BOÎTES À OUTILS, ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

- HAS, Fiche repère : [Adapter le projet d'établissement au bon accompagnement de toutes les personnes âgées touchées par une maladie neuro-dégénérative](#), 2017
- HAS, RBPP, [L'accueil et l'accompagnement des personnes atteintes d'une maladie neuro-dégénérative en Pôle d'activité et de soins adaptés \(PASA\)](#), 2016
- HAS, RBPP : [L'accueil et l'accompagnement des personnes atteintes d'une maladie neuro-dégénérative en Unité d'hébergement renforcé \(UHR\)](#), 2016

THÉMATIQUE 211 : stratégie et pilotage de la gestion des ressources humaines
OBJECTIF GÉNÉRAL 2111 : définir les orientations stratégiques RH dans le projet d'établissement
OBJECTIF OPÉRATIONNEL 21111 : formaliser les orientations stratégiques au travers des outils

Axe 21 **Enjeu 2**

211 112. Existence d'un volet ressources humaines dans le projet d'établissement

ESMS concernés	Hébergement permanent ou temporaire	Objectif obligatoire
	Accueil de jour	Objectif obligatoire
	SSIAD	Objectif obligatoire

MÉTHODE DE CALCUL / SOURCE

Source	Données remontées de l'établissement annuellement Données déclaratives (valeur au 31/12)
Mode de calcul (Niveau 2)	Présence d'un volet ressources humaines dans le projet d'établissement : oui/non NB : l'ARS se réserve le droit de consulter le projet d'établissement

INDICATEUR DE RÉSULTAT

Valeur cible	Réponse affirmative
Échéance	N+3

SOURCE ET RÉFÉRENTIEL DE L'INDICATEUR

D'après le SRS 2018 – 2023 (page 192) : dans les projets d'établissement, « le volet RH » doit comprendre :

- la définition des orientations et des objectifs de la gestion des ressources humaines ;
- un bilan de la situation « RH » (pyramide des âges, Glissement vieillissement technicité (GVT), effectifs par catégories professionnelles (GPEC) ;
- le cadre de la régulation sociale (fonctionnement des Instances représentatives du personnel (IRP)) ;
- la démarche qualité de vie au travail et risques psychosociaux ;
- le plan d'actions prioritaires ;
- les projets organisationnels (système d'informations RH, modalités et procédures...).

LIENS UTILES, BOÎTES À OUTILS, ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

- [Outil-guide « Pour une démarche d'analyse de la barométrie RH »](#) sur le site internet de l'ARS.
- ANESM : 2008 : [« Mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation à l'emploi des personnels au regard des populations accompagnées »](#) (volet 1 : analyse des besoins et stratégie).
- ANESM : 5 mai 2010 : [« Élaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou de service »](#), p. 44 à 47.

THÉMATIQUE 211 : stratégie et pilotage de la gestion des ressources humaines

OBJECTIF GÉNÉRAL 2112 : conforter les compétences de la direction et de l'encadrement

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 21121 : renforcer les pratiques de pilotage (conduite de projet)

Axe
21

Enjeu
2

211 211. Taux de personnels occupant une fonction de gestion d'équipe ou de management

ESMS concernés	Hébergement permanent ou temporaire	Objectif optionnel
	Accueil de jour	Objectif optionnel
	SSIAD	Objectif optionnel

MÉTHODE DE CALCUL / SOURCE

Source	Données remontées de l'établissement annuellement Données déclaratives dans le tableau de bord de la performance ANAP (valeur au 31/12)
Mode de calcul	$x \frac{\text{nb d'ETP exerçant une fonction de management ou de gestion d'équipe au 31/12}}{\text{Nb d'ETP réels au 31/12}} \times 100$ <p>Indicateur ANAP : Ire 2.1 Cet indicateur permet d'estimer l'importance de l'encadrement : plus le taux est élevé, plus la fonction encadrement est représentée. Les personnels faisant fonction sont compris.</p>

INDICATEUR DE CARACTÉRISATION NÉCESSAIRE POUR CALCUL DE L'INDICATEUR DE NIVEAU 2

Remontée annuelle des données.

SOURCE ET RÉFÉRENTIEL DE L'INDICATEUR

- Source SI Ressources humaines
- [Guide des indicateurs du tableau de bord de la performance ANAP](#)

LIENS UTILES, BOÎTES À OUTILS, ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

- Arrêté du 5 juin 2007 relatif au certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale, [articles D451-11 à D451-16 du CASF](#).
- [Décret n° 2007-577 du 19 avril 2007](#) relatif au certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale et modifiant le code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire).
- HAS, RBPP, [Mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation à l'emploi des personnels au regard des populations accompagnées](#), 2008.

THÉMATIQUE 211 : stratégie et pilotage de la gestion des ressources humaines

OBJECTIF GÉNÉRAL 2112 : conforter les compétences de la direction et de l'encadrement

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 21121 : renforcer les pratiques de pilotage (conduite de projet

Axe
21

Enjeu
2

211 212. Nombre moyen de jours de formation continue par an pour les personnels en fonction de management ou de gestion d'équipe

ESMS concernés	Hébergement permanent ou temporaire	Objectif optionnel
	Accueil de jour	Objectif optionnel
	SSIAD	Objectif optionnel

MÉTHODE DE CALCUL / SOURCE

Source	Données remontées de l'établissement Données déclaratives
Mode de calcul	$x \frac{\text{nb de jours de formation à destination des personnels de l'encadrement pour l'année } n}{\text{Nb de personnes exerçant une fonction de management ou de gestion d'équipe au 31/12}} \times 100$

INDICATEUR DE RÉSULTAT

Valeur cible	Au moins deux jours par an
Échéance	N+3

LIENS UTILES, BOÎTES À OUTILS, ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

- [Outil-guide « Pour une démarche d'analyse de la barométrie RH »](#) sur le site internet de l'ARS
- [instruction N°DGCS/4B/2018/177](#) du 17 juillet 2018 relative à la mise en œuvre d'une stratégie de promotion de la qualité de vie au travail dans les établissements médico-sociaux (EHPAD et établissements accueillant des personnes handicapées) notamment les fiches recensant les pratiques inspirantes dans la synthèse des travaux de la commission nationale pour la QVT.
- HAS, [Revue de littérature sur qualité de vie au travail et qualité des soins](#), 2016.

THÉMATIQUE 212 : qualité de vie au travail et performance

OBJECTIF GÉNÉRAL 2121 : initier et/ou développer la QVT pour favoriser la performance des prestations internes

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 21211 : optimiser l'organisation des activités et la gestion quotidienne

Axe
21

Enjeu
2

212 111. Taux d'absentéisme (hors formation)

ESMS concernés	Hébergement permanent ou temporaire	Objectif optionnel
	Accueil de jour	Objectif optionnel
	SSIAD	Objectif optionnel

MÉTHODE DE CALCUL / SOURCE

Source	Données remontées de l'établissement annuellement Données déclaratives dans le tableau de bord de la performance ANAP
Mode de calcul	$x \frac{\text{nb total de jours calendaires d'absence des effectifs réels (hors formation)}}{\text{Nb d'ETP réel au 31/12} \times 365} \times 100$ <p>N.B : les 365 jours constituent une donnée commune de référence compte tenu des différences conventionnelles concernant le nombre de jours travaillés.</p>

INDICATEUR DE CARACTÉRISATION NÉCESSAIRE POUR CALCUL DE L'INDICATEUR DE NIVEAU 2

Remontée annuelle des données.

SOURCES ET RÉFÉRENTIEL DE L'INDICATEUR

Tableau de bord de la Performance ANAP IRe2.2 (question 368) / SI Ressources Humaines

LIENS UTILES, BOÎTES À OUTILS, ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

- Ministère des solidarités et de la santé, stratégie nationale de santé d'amélioration de la QVT : « [prendre soin de ceux qui soignent](#) » (5 décembre 2016).
- Ministère des solidarités et de la santé, stratégie pour favoriser la QVT en EMS : « [la QVT pour un accompagnement de qualité](#) » (juin 2018).
- Projet régional de santé Auvergne-Rhône-Alpes, [accompagner la qualité de vie au travail](#), p. 65.
- ARS Auvergne-Rhône-Alpes, [Outil-guide « Pour une démarche d'analyse de la barométrie RH »](#)

THÉMATIQUE 212 : qualité de vie au travail et performance

OBJECTIF GÉNÉRAL 2121 : initier et/ou développer la QVT pour favoriser la performance des prestations internes

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 21211 : optimiser l'organisation des activités et la gestion quotidienne

Axe
21

Enjeu
2

212 112. Inclusion de la thématique risques psychosociaux dans le Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) rédigé et suivi

ESMS concernés	Hébergement permanent ou temporaire	Objectif optionnel
	Accueil de jour	Objectif optionnel
	SSIAD	Objectif optionnel

MÉTHODE DE CALCUL / SOURCE

Source	Données remontées de l'établissement Données déclaratives
Mode de calcul	Existence d'un DUERP rédigé et suivi

INDICATEUR DE RÉSULTAT

Valeur cible	
Échéance	N+4

LIENS UTILES, BOÎTES À OUTILS, ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

- [Instruction n° DGCS/4B/2018/177 du 17 juillet 2018](#) relative à la mise en œuvre d'une stratégie de promotion de la qualité de vie au travail dans les établissements médico-sociaux (EHPAD et établissements accueillant des personnes handicapées notamment l'annexe 2 intitulée « La branche accidents du travail / maladies professionnelles (AT/MP) de la Sécurité sociale place la prévention des risques professionnels dans les EHPAD comme une priorité dans ses actions pour les prochaines années. »
- Ministère des solidarités et de la santé, stratégie nationale de santé d'amélioration de la QVT : « [prendre soin de ceux qui soignent](#) » (5 décembre 2016).
- Ministère des solidarités et de la santé, stratégie pour favoriser la QVT en EMS : « [la QVT pour un accompagnement de qualité](#) » (juin 2018).
- Projet régional de santé Auvergne-Rhône-Alpes, [accompagner la qualité de vie au travail](#), p. 65.
- ARS Auvergne-Rhône-Alpes, [Outil-guide « Pour une démarche d'analyse de la barométrie RH »](#)

THÉMATIQUE 212 : qualité de vie au travail et performance

OBJECTIF GÉNÉRAL 2121 : initier et/ou développer la QVT pour favoriser la performance des prestations internes

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 21212 : prévenir les risques psychosociaux et les risques liés au poste de travail

Axe
21

Enjeu
2

212 121. Taux d'absentéisme pour motif accident du travail / maladie professionnelle

ESMS concernés	Hébergement permanent ou temporaire	Objectif optionnel
	Accueil de jour	Objectif optionnel
	SSIAD	Objectif optionnel

MÉTHODE DE CALCUL / SOURCE

Source	Données remontées de l'établissement Données déclaratives dans le tableau de bord de la performance ANAP 2Re3.3 (question 416)
Mode de calcul (Niveau 1)	$x = \frac{\text{Somme des nb de jours calendaires pour les motifs retenus}}{\text{Nb d'ETP réel} \times 365} \times 100$ <p>Motifs retenus : maladie ordinaire de courte durée, maladie longue durée, maladie moyenne durée, maternité/paternité, accident du travail/maladie professionnelle, congés spéciaux dont les congés sans solde. Nota : taux d'absentéisme calendaire et non pas réel fondé sur le nombre de jours travaillés</p>

INDICATEUR DE CARACTÉRISATION

Remontée annuelle des données.

SOURCES ET RÉFÉRENTIEL DE L'INDICATEUR

Tableau de bord de la performance ANAP IRe.3.3 / SI Ressources humaines

LIENS UTILES, BOÎTES À OUTILS, ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

- Ministère des solidarités et de la santé, stratégie nationale de santé d'amélioration de la QVT : « [prendre soin de ceux qui soignent](#) » (5 décembre 2016).
- Ministère des solidarités et de la santé, stratégie pour favoriser la QVT en EMS : « [la QVT pour un accompagnement de qualité](#) » (juin 2018).
- Projet régional de santé Auvergne-Rhône-Alpes, [accompagner la qualité de vie au travail](#), p. 65.
- ARS Auvergne-Rhône-Alpes, [Outil-guide « Pour une démarche d'analyse de la barométrie RH »](#)

Axe 22

Adaptation

des qualifications à l'emploi

THÉMATIQUE 221 : anticipation des besoins quantitatifs et qualitatifs

OBJECTIF GÉNÉRAL 2211 : mettre en place une gestion prévisionnelle des emplois au regard du public accueilli

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 22111 : adapter les expertises et les pratiques au besoin du public

Axe
22

Enjeu
2

221 112. Rédaction du plan de formation au regard des besoins évalués et intégrant les aspects réglementaires

ESMS concernés	Hébergement permanent ou temporaire	Objectif optionnel
	Accueil de jour	Objectif optionnel
	SSIAD	Objectif optionnel

MÉTHODE DE CALCUL / SOURCE

Source	Données remontées de l'établissement Données déclaratives
Mode de calcul (Niveau 2)	Rédaction d'un plan de formation au regard des besoins évalués et intégrant les aspects réglementaires

INDICATEUR DE CARACTÉRISATION

Remontée annuelle des données.

LIENS UTILES, BOÎTES À OUTILS, ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

Publications HAS :

- [« Mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation à l'emploi des personnels au regard des populations accompagnées », volet 1 : analyse des besoins et stratégie, 2008, p. 14.](#)
- [Repérage des risques de perte d'autonomie ou de son aggravation pour les personnes âgées](#), volet Ehpad, notamment la fiche 6 : Troubles du comportement et troubles cognitifs, décembre 2015.
- [Adapter la mise en œuvre du projet d'établissement à l'accompagnement des personnes âgées atteintes d'une maladie neurodégénératives en EHPAD](#), juin 2018
- [Accompagner la fin de vie des personnes âgées en EHPAD](#), janvier 2017
- [Prise en compte de la souffrance psychique de la personne âgée : prévention, repérage et accompagnement](#), mai 2014.
- Ministère des solidarités et de la santé, [Plan national 2015-2018 pour le développement des soins palliatifs et l'accompagnement en fin de vie](#), dont la mesure n° 7 « Diffuser les bonnes pratiques ».
- ARS Auvergne-Rhône-Alpes, [Plan maladies neuro-dégénératives \(PMND\) 2014-2019](#), dont la mesure n° 30 « Améliorer l'accompagnement de la fin de vie » vise à garantir à chaque malade la prise en compte dans son projet personnalisé de la fin de sa vie et d'organiser.
- ARS Auvergne-Rhône-Alpes, [outil-guide « Pour une démarche d'analyse de la barométrie RH »](#), 2017



THÉMATIQUE 221 : anticipation des besoins quantitatifs et qualitatifs

OBJECTIF GÉNÉRAL 2211 : mettre en place une gestion prévisionnelle des emplois au regard du public accueilli

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 22112 : adapter les niveaux de qualification et les diplômes au besoin du public

Axe
22

Enjeu
2

221 121. Taux de professionnels diplômés par catégorie

ESMS concernés	Hébergement permanent ou temporaire	Objectif obligatoire
	Accueil de jour	Objectif obligatoire
	SSIAD	Objectif obligatoire

MÉTHODE DE CALCUL / SOURCE

Source	Données remontées de l'établissement Données déclaratives
Mode de calcul	Pour chaque catégorie de professionnels, taux de professionnels ayant obtenu un diplôme correspondant

INDICATEUR DE CARACTÉRISATION

Remontée annuelle des données.

LIENS UTILES, BOÎTES À OUTILS, ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

- HAS, « [Mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation à l'emploi des personnels au regard des populations accompagnées](#) », volet 1 : analyse des besoins et stratégie, 2008, p. 14.
- HAS, [Repérage des risques de perte d'autonomie ou de son aggravation pour les personnes âgées](#), volet Ehpad, notamment la fiche 6 : Troubles du comportement et troubles cognitifs, décembre 2015.
- ARS Auvergne-Rhône-Alpes, [outil-guide « Pour une démarche d'analyse de la barométrie RH »](#), 2017.

THÉMATIQUE 222 : recrutement et remplacement du personnel

OBJECTIF GÉNÉRAL 2221 : déployer une politique de recrutement, d'intégration et de remplacement

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 22211 : formaliser une politique d'intégration et d'adaptation à l'emploi

Axe
22

Enjeu
2

222 111. Taux de rotation des personnels sur effectifs réels au cours de l'année N-1

ESMS concernés	Hébergement permanent ou temporaire	Objectif optionnel
	Accueil de jour	Objectif optionnel
	SSIAD	Objectif optionnel

MÉTHODE DE CALCUL / SOURCE

Source	Données remontées de l'établissement Données déclaratives dans le tableau de bord de la performance ANAP Ire2.3 (question 372)
Mode de calcul	$\chi = \frac{\text{somme du taux d'entrée et du taux de sortie}}{2} \times 100$ <p>Taux d'entrée : nombre de recrutements au cours de l'année / Effectifs réels. Taux de sortie : nombre de départs dans l'année / Effectifs réels. Permet d'analyser la stabilité des effectifs CDI ou titulaires. Plus le taux est élevé, plus le renouvellement des équipes a été important sur une année.</p> <p>Autre données sources : indicateur Ire1.1 : taux d'ETP vacants au 31/12</p>

INDICATEUR DE CARACTÉRISATION

Remontée annuelle des données.

LIENS UTILES, BOÎTES À OUTILS, ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

- HAS, « [Mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation à l'emploi des personnels au regard des populations accompagnées](#) », volet 1 : analyse des besoins et stratégie, 2008, p. 14.
- [Outil-guide « Pour une démarche d'analyse de la barométrie RH » site ARS 2017](#) : fiches thématiques n° 3 et 11
- ANAP, [La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences sur le territoire](#), secteur médico-social, retour d'expériences, mars 2015.
- ANAP, [Améliorer la gestion des ressources humaines : La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences](#), avril 2011.
- ANAP, [Valoriser les métiers du grand âge - Retours d'expérience et pistes d'action](#), 28 mai 2013.

THÉMATIQUE 222 : recrutement et remplacement du personnel

OBJECTIF GÉNÉRAL 2221 : déployer une politique de recrutement, d'intégration et de remplacement

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 22212: assurer la continuité de l'activité (stabilisation des équipes)

Axe
22

Enjeu
2

222 121. Taux de recours à des CDD de remplacement

ESMS concernés	Hébergement permanent ou temporaire	Objectif optionnel
	Accueil de jour	Objectif optionnel
	SSIAD	Objectif optionnel

MÉTHODE DE CALCUL / SOURCE

Source	Données remontées de l'établissement Données déclaratives dans le tableau de bord de la performance ANAP
Mode de calcul	$x = \frac{\text{Nombre de CDD de remplacement en N} - 1}{\text{Effectifs au 31/12 N} - 1}$ <p>Seuls les CDD correspondant au motif « remplacement » sont pris en compte.</p>

INDICATEUR DE CARACTÉRISATION

Remontée annuelle des données.

LIENS UTILES, BOÎTES À OUTILS, ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

- Cet indicateur est à lire en regard de plusieurs indicateurs : taux d'absentéisme et taux d'absentéisme par motif, et taux d'ETP vacants sur les fonctions « soin » et « socio-éducative ».
- Il apporte un éclairage sur ce que représentent les CDD par rapport à l'effectif stable de l'ESMS, et sur les problématiques de gestion d'équipe liées à une forte contribution de salariés temporaires tant en termes d'accompagnement des usagers que de management et de gestion.
- En mesurant l'importance du nombre de contrats à durée déterminée signés par rapport à l'effectif stable, il peut conduire à s'interroger sur les pratiques et l'organisation du remplacement, aussi bien pour les absences de type « arrêt maladie » que pour l'organisation des congés.

THÉMATIQUE 222 : recrutement et remplacement du personnel

OBJECTIF GÉNÉRAL 2221 : déployer une politique de recrutement, d'intégration et de remplacement

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 22212 : assurer la continuité de l'activité (stabilisation des équipes)

Axe
22

Enjeu
2

222 122. Mise en place d'une procédure de remplacement

ESMS concernés	Hébergement permanent ou temporaire	Objectif optionnel
	Accueil de jour	Objectif optionnel
	SSIAD	Objectif optionnel

MÉTHODE DE CALCUL / SOURCE

Source	Données remontées de l'établissement Données déclaratives dans le tableau de bord de la performance ANAP
Mode de calcul	Mise en place d'une procédure de remplacement. Exemple : équipe de remplacement en cas d'absence des titulaires pour cause de congés maladie, de RTT, de repos compensateur...

INDICATEUR DE RÉSULTAT

Valeur cible	Oui
Échéance	N+1

Enjeu 3

*L'établissement ou service
dans son environnement*

Axe 31
*Continuité
du parcours de soin*



THÉMATIQUE 311 : accompagnement de fin de vie

OBJECTIF GÉNÉRAL 3111 : accompagner la personne en respectant sa volonté, soulager les douleurs physiques et prendre en compte les souffrances psychologiques

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 31111 : assurer l'accès aux soins palliatifs

Axe
31

Enjeu
3

311 111. Taux de résidents sortis définitivement par hospitalisation y compris décédés à l'hôpital au cours de l'année N-1

ESMS concernés	Hébergement permanent ou temporaire	Objectif obligatoire
	Accueil de jour	Non concerné
	SSIAD	Objectif optionnel

MÉTHODE DE CALCUL / SOURCE

Source	Données remontées de l'établissement annuellement Données déclaratives, indicateur TdB de la Performance ANAP IPr 3.2 (valeur au 31/12)
Mode de calcul	$x = \frac{\text{Nombre de sorties par hospitalisation}}{\text{Nombre de sorties par décès \& sorties par hospitalisation}} \times 100$

INDICATEUR DE RÉSULTAT

Valeur initiale	Moins de 20 % de décès
Échéance	N+3

SOURCE ET RÉFÉRENTIEL DE L'INDICATEUR

[25 % des personnes résidant en EHPAD décèdent à l'hôpital](#)

LIENS UTILES, BOÎTES À OUTILS, ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

HAS, RBPP, [accompagner la fin de vie des personnes âgées en EHPAD](#), 2017.

THÉMATIQUE 311 : accompagnement de fin de vie

OBJECTIF GÉNÉRAL 3111 : accompagner la personne en respectant sa volonté, soulager les douleurs physiques et prendre en compte les souffrances psychologiques

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 31111 : assurer l'accès aux soins palliatifs

Axe
31

Enjeu
3

311 112. Taux de recours à l'équipe de soins palliatifs

ESMS concernés	Hébergement permanent ou temporaire	Objectif obligatoire
	Accueil de jour	Non concerné
	SSIAD	Objectif optionnel

MÉTHODE DE CALCUL / SOURCE

Source	Données remontées de l'établissement annuellement Données déclaratives (valeur au 31/12)
Mode de calcul	$x = \frac{\text{Nb de résidents ayant bénéficié de soins d'une équipe de soins palliatifs au moins une fois}}{\text{Nombre de décès à l'EHPAD}} \times 100$

INDICATEUR DE CARACTÉRISATION

Remontée annuelle des données

SOURCE ET RÉFÉRENTIEL DE L'INDICATEUR

Seuls 8 % des EHPAD font appel à l'HAD dans les situations de fin de vie (2012)

LIENS UTILES, BOÎTES À OUTILS, ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

Ministère des solidarités et de la santé, [Plan national "Soins Palliatifs 2015-2018"](#)

THÉMATIQUE 311 : accompagnement de fin de vie

OBJECTIF GÉNÉRAL 3111 : accompagner la personne en respectant sa volonté, soulager les douleurs physiques et prendre en compte les souffrances psychologiques

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 31112 : recueillir les directives anticipées

Axe
31

Enjeu
3

311 121. Taux de recueil des souhaits relatifs à la fin de vie

ESMS concernés	Hébergement permanent ou temporaire	Objectif optionnel
	Accueil de jour	Objectif optionnel
	SSIAD	Objectif optionnel

MÉTHODE DE CALCUL / SOURCE

Source	Données remontées de l'établissement annuellement Données déclaratives (valeur au 31/12)
Mode de calcul	$x = \frac{\text{Nb de résidents depuis plus de 12 mois ayant déposé des directives anticipées}}{\text{Nb de résidents depuis plus de 12 mois}} \times 100$ Fréquence annuelle

INDICATEUR DE RÉSULTAT

Valeur initiale	Au moins 50 % des résidents
Échéance	N+1

SOURCE ET RÉFÉRENTIEL DE L'INDICATEUR

HAS, [enquête bientraitance 2015](#), "les directives anticipées ont été recueillies pour 28 % des résidents en moyenne par établissement".

LIENS UTILES, BOÎTES À OUTILS, ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

- [Article L.1111-11 du Code de santé publique \(CSP\)](#)
- [Décret n° 2016-1067 du 3 août 2016 relatif aux directives anticipées](#) prévues par la loi n° 2016-87 du 2 février 2016 créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie.
- HAS, [directives anticipées](#), guide pour le grand public, octobre 2016.

THÉMATIQUE 312 : coordination du parcours de soins

OBJECTIF GÉNÉRAL 3121 : éviter les ruptures de prise en charge en favorisant la coordination des acteurs

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 31211 : favoriser le recours à l'HAD

Axe
31

Enjeu
3

312 111. Part des prises en charge en HAD / Hospitalisations totales

ESMS concernés	Hébergement permanent ou temporaire	Objectif obligatoire
	Accueil de jour	Non concerné
	SSIAD	Objectif obligatoire

MÉTHODE DE CALCUL / SOURCE

Source	Données remontées de l'établissement annuellement Données déclaratives (valeur au 31/12)
Mode de calcul	<p>Soit la part des hospitalisations en HAD, mode de calcul</p> $p = \frac{\text{Nb de journées d'hospitalisation en HAD (année } n)}{\text{Nb de journées d'hospitalisation (année } n)} \times 100$ <p>Soit l'évolution du taux :</p> $d = \frac{(p_{\text{année } n+1} - p_{\text{année } n})}{p_{\text{année } n}} \times 100$ <p>L'indicateur est basé sur l'évolution annuelle du taux sur la période du CPOM. L'évaluation de cet indicateur se base sur l'observation de tous les résultats annuels en comparaison des résultats au niveau régional de l'ensemble des établissements.</p> $d_{ET} \geq d_{\text{régional}}$

INDICATEUR DE RÉSULTAT

Valeur cible	L'évolution du résultat de l'établissement sur la période du CPOM est comparée à celle de l'ensemble des établissements au niveau régional $d_{ET} \geq d_{\text{régional}}$
Échéance	Terme du CPOM

SOURCE ET RÉFÉRENTIEL DE L'INDICATEUR

- Source FNEHAD : depuis 2010, nombre de journées HAD en EHPAD = 33 % par an (période où l'activité HAD a augmenté de + 5,4 % par an).
- Intervention en ESMS de l'HAD = 5 % de l'activité totale des HAD en journées en 2015.

LIENS UTILES, BOÎTES À OUTILS, ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

- Fédération nationale des établissements d'hospitalisation à domicile, [L'hospitalisation à domicile \(HAD\) en 2015](#)
- Cour des comptes, [L'hospitalisation à domicile : évolutions récentes](#), décembre 2015

THÉMATIQUE 312 : coordination du parcours de soins

OBJECTIF GÉNÉRAL 3121 : éviter les ruptures de prise en charge en favorisant la coordination des acteurs

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 31212 : réduire les hospitalisations non programmées et préparer

Axe
31

Enjeu
3

312 121. Taux d'hospitalisations programmées / nombre d'hospitalisations totales

ESMS concernés	Hébergement permanent ou temporaire	Objectif optionnel
	Accueil de jour	Objectif optionnel
	SSIAD	Objectif optionnel

MÉTHODE DE CALCUL / SOURCE

Source	Données remontées de l'établissement Données déclaratives
Mode de calcul	Pour l'année n : $x = \frac{\text{Nombre de jours d'hospitalisations programmées}}{\text{Nombre de jours d'hospitalisations totales}} \times 100$

INDICATEUR DE CARACTÉRISATION

Valeur cible	Supérieur à 80 %
Échéance	N+2

LIENS UTILES, BOÎTES À OUTILS, ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

Décision n° 2015.0175/DC/SMACDAM du 8 juillet 2015 du collège de la Haute autorité de santé portant adoption de la fiche points clés, organisation des parcours « [Comment réduire les hospitalisations non programmées des résidents des Ehpad](#) » et de sa « [note méthodologique et de synthèse documentaire](#) ».

Axe 32
*Continuité
du parcours de vie*

THÉMATIQUE 321 : maintien des liens sociaux

OBJECTIF GÉNÉRAL 3211 : s'inscrire dans la vie de la cité

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 32111 : développer les liens intergénérationnels

Axe
32

Enjeu
3

321 111. IND. CD. : s'inscrire dans la vie de la cité

ESMS concernés	Hébergement permanent ou temporaire	Objectif optionnel
	Accueil de jour	Objectif optionnel
	SSIAD	Objectif optionnel

MÉTHODE DE CALCUL / SOURCE

Source	Données remontées de l'établissement Données déclaratives
Mode de calcul	<i>Objectif opérationnel et indicateurs ayant une mise en œuvre et un suivi assurés par les conseils départementaux</i> <i>En cours d'élaboration</i>

INDICATEUR DE CARACTÉRISATION

Valeur cible	
Échéance	

LIENS UTILES, BOÎTES À OUTILS, ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

THÉMATIQUE 321 : maintien des liens sociaux

OBJECTIF GÉNÉRAL 3211 : s'inscrire dans la vie de la cité

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 32112 : renforcer les échanges avec les partenaires de proximité (Clic, SAD, maison départementale et PTA, autres ESMS pour personnes âgées ou personnes handicapées)

Axe
32

Enjeu
3

321 121. Participation à la gouvernance territoriale des dispositifs de coordination

ESMS concernés	Hébergement permanent ou temporaire	Objectif optionnel
	Accueil de jour	Objectif optionnel
	SSIAD	Objectif optionnel

MÉTHODE DE CALCUL / SOURCE

Source	Données remontées de l'établissement Données du tableau de bord de la performance
Mode de calcul	Partenariat avec des acteurs de la coordination médico-sociale (ex : CLIC, MAIA, Maisons départementales de l'autonomie, filières gérontologiques, plateformes d'accompagnement et de répit...)

INDICATEUR DE CARACTÉRISATION

Valeur cible	Réponse affirmative
Échéance	Terme du CPOM

THÉMATIQUE 321 : maintien des liens sociaux

OBJECTIF GÉNÉRAL 3211 : s'inscrire dans la vie de la cité

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 32112 : renforcer les échanges avec les partenaires de proximité (Clic, SAD, maison départementale et PTA, autres ESMS pour personnes âgées ou personnes handicapées)

Axe
32

Enjeu
3

321 122. Nombre d'actions de collaboration avec les acteurs du territoire (FG/BSI) favorisant les liens de l'ESMS vers l'extérieur

ESMS concernés	Hébergement permanent ou temporaire	Objectif optionnel
	Accueil de jour	Objectif optionnel
	SSIAD	Objectif optionnel

MÉTHODE DE CALCUL / SOURCE

Source	Données remontées de l'établissement Données déclaratives (valeur au 31/12)
Mode de calcul	Nombre d'actions de collaboration avec les acteurs du territoire (filrière gérontologique, bassins de santé intermédiaires) favorisant les liens de l'ESMS vers l'extérieur (formation, restauration ouverte vers l'extérieur, groupe de réflexion...)

INDICATEUR DE CARACTÉRISATION

Valeur cible	Au moins 1
Échéance	N+1

LIENS UTILES, BOÎTES À OUTILS, ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

Dans le schéma régional de santé, il est attendu que les établissements et services mobilisent tous les leviers de coopération et d'optimisation (mutualisation, regroupement voire fusion...) entre établissements PA et/ou PH (télé médecine, ressources médicales et ressources spécialisées) en bonne articulation avec les démarches promues dans les territoires de parcours et de coopération (page 40).

THÉMATIQUE 322 : inscription de l'établissement dans la dynamique territoriale

OBJECTIF GÉNÉRAL 3221 : accentuer la diversification de l'offre

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 32211 : développer l'offre en faveur du soutien à domicile

Axe
32

Enjeu
3

322 111. Taux des activités de soutien à domicile / activité totale

ESMS concernés	Hébergement permanent ou temporaire	Objectif obligatoire
	Accueil de jour	Objectif obligatoire
	SSIAD	Objectif obligatoire

MÉTHODE DE CALCUL / SOURCE

Source	Données remontées de l'établissement Données déclaratives
Mode de calcul	$x = \frac{\text{Nombre de journées de soutien à domicile réalisées (HT,AJ,SSIAD)}}{\text{Nombre total de journées réalisées}} \times 100$ <p>Source FINESS</p>

INDICATEUR DE CARACTÉRISATION

Remontée annuelle des données

LIENS UTILES, BOÎTES À OUTILS, ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

Schéma régional de santé.

THÉMATIQUE 322 : inscription de l'établissement dans la dynamique territoriale

OBJECTIF GÉNÉRAL 3223 : consolider l'offre par le développement des complémentarités

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 32231 : renforcer la collaboration avec les centres hospitaliers

Axe
32

Enjeu
3

322 311. Taux d'hospitalisation en urgence avec DLU / sans DLU

ESMS concernés	Hébergement permanent ou temporaire	Objectif optionnel
	Accueil de jour	Objectif optionnel
	SSIAD	Objectif optionnel

MÉTHODE DE CALCUL / SOURCE

Source	Données remontées de l'établissement Données déclaratives
Mode de calcul	$x = \frac{\text{Nb total de résidents hospitalisés en urgence avec un DLU pendant l'année N}}{\text{Nb total de résidents hospitalisés en urgence pendant l'année N}}$ Remontées annuelles

INDICATEUR DE CARACTÉRISATION

Valeur cible	100 % des résidents hospitaliers
Échéance	N+3

SOURCE ET RÉFÉRENTIEL DE L'INDICATEUR

- [Circulaire DGS/DHOS/DGAS/DDSC/DGT/DUS/UAR/2008/156 du 13 mai 2008](#) qui impose aux EPHAD de mettre en place un Dossier de liaison d'urgence (DLU) accessible 24 heures sur 24 à tout médecin intervenant en urgence dans un EHPAD.
- [Décision n° 2015.0159/DC/SMACDAM du 24 juin 2015 du collège de la Haute autorité de santé, adoptant les documents portant sur le « dossier de liaison d'urgence \(DLU\)»](#)
- HAS, [guide d'utilisation du DLU, 2015](#).

LIENS UTILES, BOÎTES À OUTILS, ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

HAS, fiche points clés, [Comment réduire les hospitalisations non programmées des résidents en EHPAD, 2015](#)

THÉMATIQUE 322 : inscription de l'établissement dans la dynamique territoriale

OBJECTIF GÉNÉRAL 3224 : contribuer aux systèmes d'information

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 32241 : disposer d'éléments de comparaison pour faire évoluer le pilotage de l'établissement

Axe
32

Enjeu
3

322 411. Taux de remplissage du tableau de bord de la performance

ESMS concernés	Hébergement permanent ou temporaire	Objectif obligatoire
	Accueil de jour	Objectif obligatoire
	SSIAD	Objectif obligatoire

MÉTHODE DE CALCUL / SOURCE

Source	Données remontées de l'établissement Données déclaratives
Mode de calcul	Pourcentage de remplissage du tableau de bord de la performance.

INDICATEUR DE CARACTÉRISATION

Valeur cible	100 % des items validés
Échéance	N+1

SOURCE ET RÉFÉRENTIEL DE L'INDICATEUR

- Plan ONDAM : taux cible des ESMS répondant au TDB : 90 %.
- Arrêté rendant obligatoire le remplissage du TdB de la performance, en remplacement des indicateurs médico-socio-économiques, attendu pour la campagne 2019.

LIENS UTILES, BOÎTES À OUTILS, ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

- ANAP, [Le tableau de bord de la performance dans le secteur médico-social](#). kit d'outils 2019.
- ARS Auvergne-Rhône-Alpes, [Le tableau de bord de la performance](#)
- Contact ARS : ars-ara-da-efficiency@ars.sante.fr

THÉMATIQUE 322 : inscription de l'établissement dans la dynamique territoriale
OBJECTIF GÉNÉRAL 3224 : contribuer aux systèmes d'information
OBJECTIF OPÉRATIONNEL 32242 : contribuer à la fluidification du parcours des personnes âgées (ViaTrajectoire et portail personnes âgées)

Axe
32

Enjeu
3

322 421. Taux de résidents admis par ViaTrajectoire

	Hébergement permanent ou temporaire	Objectif obligatoire*
ESMS concernés	Accueil de jour	Non concerné
	SSIAD	Non concerné

MÉTHODE DE CALCUL / SOURCE

Source	Données remontées de l'établissement Données déclaratives (valeur au 31/12)
Mode de calcul	$x = \frac{\text{Nb total de résidents admis sur l'année N par Via trajectoire}}{\text{Nb total de résidents admis sur l'année N}} \times 100$

INDICATEUR DE CARACTÉRISATION

Valeur cible	100 % (sauf dans les départements n'ayant pas choisi de déployer l'outil)
Échéance	Terme du CPOM

LIENS UTILES, BOÎTES À OUTILS, ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

- Référencement de l'établissement dans Viatrajectoire
- Réorientation des demandes d'admission papier pour les transformer en demandes dématérialisées

* Dans les départements ayant déployé l'outil

THÉMATIQUE 322 : inscription de l'établissement dans la dynamique territoriale

OBJECTIF GÉNÉRAL 3224 : contribuer aux systèmes d'information

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 32242 : contribuer à la fluidification du parcours des personnes âgées (ViaTrajectoire et portail personnes âgées)

Axe
32

Enjeu
3

322 422. Actualisation annuelle des informations sur le portail national des personnes âgées

ESMS concernés	Hébergement permanent ou temporaire	Objectif obligatoire
	Accueil de jour	Objectif obligatoire
	SSIAD	Objectif obligatoire

MÉTHODE DE CALCUL / SOURCE

Source	Données remontées de l'établissement Données déclaratives (valeur au 31/12)
Mode de calcul	Date de la dernière mise à jour de la fiche établissement sur le portail personnes âgées de la CNSA.

INDICATEUR DE CARACTÉRISATION

Remontée annuelle des données.

LIENS UTILES, BOÎTES À OUTILS, ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/>



THÉMATIQUE 322 : inscription de l'établissement dans la dynamique territoriale

OBJECTIF GÉNÉRAL 3225 : se mobiliser dans la démarche RSE sur le volet environnemental

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 32251 : mettre en place un plan d'actions ou une action qui contribue à la démarche RSE

Axe
32

Enjeu
3

322 511. Progression dans la mise en œuvre du plan d'actions responsabilité sociale des entreprises

ESMS concernés	Hébergement permanent ou temporaire	Objectif optionnel
	Accueil de jour	Objectif optionnel
	SSIAD	Objectif optionnel

MÉTHODE DE CALCUL / SOURCE

Source	Données remontées de l'établissement Données déclaratives
Mode de calcul	Inscrire au CPOM au moins deux actions à choisir parmi les fiches actions du guide de lecture de la RSE 2017 un guide pour les établissements médico-sociaux publié en partenariat avec AFNOR Certification, le C2DS.

INDICATEUR DE RÉSULTAT

Valeur cible	2 actions
Échéance	Terme du CPOM

LIENS UTILES, BOÎTES À OUTILS, ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

Comité développement durable santé (C2DS), [le guide ISO 26000 médico-social.](#)

ARS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

241 rue Garibaldi – CS 93383 – 69418 Lyon cedex 03

04 72 34 74 00 – www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

 @ARS_ARA_SANTE

